



CENTRE

Division d'Orléans

DIN-Orl/HB/0287/02
L:\CLAS_SIT\SLB\9vds02\INS_2002_07012.doc

Orléans, le 9 avril 2002

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de
Saint Laurent des Eaux
BP 42
41220 ST LAURENT NOUAN

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre Nucléaire de Production d'Electricité de ST Laurent des Eaux (INB 100)
Inspection n° 2002 – 07012 du 26 mars 2002
"Respect des spécifications chimiques"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection courante a eu lieu le 26 mars 2002 sur le thème « respect des spécifications chimiques».

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 26 mars 2002 visait à s'assurer du respect des spécifications chimiques des fluides des principaux circuits des réacteurs du CNPE de Saint Laurent. Il en est ressorti que l'organisation mise en place et les moyens techniques utilisés sont satisfaisants. Les compétences rassemblées sont d'un très bon niveau. La gestion de la chimie des fluides permet sans doute de réduire les effluents et d'améliorer la propreté radiologique. La qualité des activités souffre de quelques lacunes de traçabilité. Le retour d'expérience peut être optimisé.

.../...

6, rue Charles de Coulomb
45077 Orléans Cedex 2

www.asn.gouv.fr

.../...

6, rue Charles de Coulomb
45077 Orléans Cedex 2

www.asn.gouv.fr

A. Demandes d'actions correctives

La formation dispensée aux opérateurs appelés à travailler sur de nouveaux automates n'est pas tracée (nature des informations transmises, participants,...).

Demande A1 : je vous demande de tracer ces formations.

Le suivi des spécifications chimiques conduit à identifier régulièrement des écarts. Ceux-ci semblent aujourd'hui correctement traités, très probablement grâce au savoir faire des opérateurs et de leur encadrement. L'absence de document formalisant l'estimation de l'importance de chacun des écarts confère une certaine fragilité à l'organisation actuelle et à la capitalisation de l'expérience.

Demande A2 : je vous demande de mieux formaliser les principes pour l'interprétation et l'importance des écarts, notamment pour les délais de mise en œuvre des mesures correctives.

Des 5 ou 6 comptes rendus de liaisons des réunions CNPE – GDL pour les années 2000 et 2001, seul celui du 3 décembre 2001 a pu être présenté aux inspecteurs.

Demande A3 : je vous demande de me transmettre les conclusions des autres comptes rendus de liaisons pour ces deux années.

Dans votre rapport d'incident significatif 16003600 en date du 25 septembre 2000 et référencé D5160-NT-RIS-00/3195, vous annonciez la mesure préventive suivante : « réalisation d'une analyse de risque et d'un mode opératoire validés par le CE avant toute activité non décrite par les consignes ou les gammes d'essai ». Cette disposition tout à fait judicieuse n'a pas été déclinée dans un document opérationnel.

Demande A4 : je vous demande de rédiger un document (ou de compléter un document existant) pour que cette disposition soit appliquée.

Vous avez donné des informations sur l'événement de borication incontrôlée du circuit primaire survenu le 23 juillet 2001. Dans votre édition de la base de donnée SAPHIR, il est indiqué qu'il ne s'agit pas d'un événement intéressant la sûreté. Néanmoins, vous avez retenu l'intérêt de cet événement au titre du retour d'expérience, sans préciser le champ de retour d'expérience (sûreté ?). Les enseignements de cet incident peuvent probablement être utilisés pour prévenir des incidents assez voisins et intéressant la sûreté.

Demande A5 : je vous demande d'approfondir votre analyse de cet événement et de me préciser les mesures correctives prises.

En visite au laboratoire, des incohérences sont apparues entre les dates d'étalonnage du sodiummètre REN 010/MG de la tranche 1 et les dates saisies dans l'application informatique MERLIN.

Demande A6 : je vous demande de corriger ces incohérences.

B. Demandes de compléments d'information

Pour certains écarts avec les spécifications chimiques, vous admettez ne pas toujours disposer de solutions correctives satisfaisantes.

Demande B1 : je vous demande de me préciser votre position sur ce thème, pour mieux maîtriser les spécifications chimiques.

Votre exposé sur la méthode d'étalonnage des boremètres montre qu'il n'est pas tenu compte de l'isotopie du bore alors que cette donnée est en principe fondamentale pour le fonctionnement du réacteur. Tout est implicitement fait comme si le bore utilisé avait et conservait son isotopie naturelle. A une question sur ce sujet posée à la suite de l'inspection du 27 septembre 1995, vous avez répondu, par lettre D5160-MLN/CJ-RN.113-QS du 20 novembre 1995, que « la possibilité d'une vérification analytique serait prochainement étudiée ».

Demande B2 : je vous demande de faire ce qui est en votre pouvoir pour qu'une réponse satisfaisante soit apportée à cette question.

C. Observations

C1 : Suite aux questions basées sur des problèmes identifiés et non résolus sur d'autres sites et aux réponses obtenues au cours de l'inspection, les inspecteurs n'ont pas été convaincus que le savoir-faire acquis sur le terrain, dans votre CNPE, en matière de gestion des fluides des circuits soit pleinement exploité par les services centraux spécialisés d'EDF pour améliorer la gestion sur les autres CNPE, et réciproquement.

Je souhaite connaître vos attentes et votre sentiment sur ce sujet.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points **avant le 10 juin 2002**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de la division Installations nucléaires

Signé par : Philippe BORDARIER

Copies :

DGSNR PARIS

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

IRSN/DES